



CHAHINE CAPITAL

Performance Engineering

Information sur la possibilité de médiation en Suisse

La loi fédérale suisse sur les services financiers (LSFin) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. En vertu de cette loi, le client d'un prestataire de services financiers peut faire appel à un organe de médiation afin de régler les litiges l'opposant au prestataire, dans le cadre d'une procédure de médiation.

En conformité avec les articles 77 et 84 de la LSFin, la société J.Chahine Capital s'est affiliée auprès de Terraxis SA, organe de médiation reconnu par le Département fédéral des finances.

Les coordonnées de Terraxis SA sont :

Terraxis SA
Rue de la tour de l'Île 1
1204 Genève – Suisse
Tél. : (+41) 22 732 61 19
Mail : jgirod@terraxis.ch